

MASTER 1 MEEF, 2nd degré, parcours Lettres

Année universitaire 2023–2024

Sommaire

1. MASTER MEEF 2nd DEGRE, PARCOURS LETTRES	p. 1
1.1. Admission en Master MEEF, parcours Lettres	p. 1
1.2. Maquette du Master MEEF, parcours Lettres	p. 2
2. M1 MEEF LETTRES, SITE DU MANS	p. 4
2.1. Modalités d'enseignement	p. 4
2.2. Stage	p. 4
2.3. Descriptifs des cours	p. 5
2.4. Modalités de contrôle des connaissances	p. 7
3. CAPES EXTERNE DE LETTRES	p. 7
3.1. Epreuves du CAPES externe de Lettres, option Lettres modernes	p. 7
3.2. Programme de l'épreuve écrite disciplinaire, session 2025	p. 9
3.3. Statistiques	p. 10
4. CALENDRIER DU MASTER 1	p. 10
5. EQUIPE ENSEIGNANTE	p. 11
6. ADRESSES ET NUMEROS UTILES	p. 12
7. INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES REGROUPEMENTS	p. 13

1. MASTER MEEF 2nd DEGRE, PARCOURS LETTRES

Le Master MEEF second degré parcours Lettres vise un triple objectif :

- formation au métier d'enseignant de Lettres en lycées et collèges,
- initiation à la recherche à visée professionnalisante (cours de méthodologie ; séminaires ; rédaction d'un mémoire à soutenir pendant le semestre 3),
- préparation au CAPES externe de Lettres¹, dont les épreuves ont lieu pendant l'année de M2.

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020, le Master MEEF intègre un enseignement de langue vivante.

Cursus type d'un étudiant entré en M1 MEEF à la rentrée 2023

		Cours	Expériences en établissement	Concours
2023-2024	M1	- Formation professionnelle et didactique - Formation disciplinaire - Recherche en éducation à visée professionnalisante - Langue vivante	Stage d'observation puis de pratique accompagnée (6 semaines)	Début de l'entraînement aux épreuves
2024-2025	M2	- Formation professionnelle et didactique - Formation disciplinaire - Soutenance du mémoire (semestre 3)	Soit stage de pratique accompagnée (12 semaines) Soit stage en responsabilité (contrat d'alternant de 12 mois, 1/3 du service d'un enseignant, rémunération : environ 722 € net/mois)	- Epreuves écrites d'admissibilité (mars) : - Epreuves orales d'admission (juin)
2025-2026 (après admission au concours)		Fonctionnaire stagiaire : stage en responsabilité à temps plein avec une décharge de formation de 10 jours (sous réserve de modification par les services du Rectorat)		

1.1. Admission en Master MEEF, parcours Lettres

Admission en M1

Les informations (calendrier et procédure) sont à consulter sur le site de l'Inspé de Nantes (<https://inspe.univ-nantes.fr/>) en début d'année civile.

Le diplôme d'accès au master 1 étant la licence, les candidats non titulaires d'une licence doivent en outre faire un dossier de demande de validation d'acquis.

Les dossiers sont examinés par une commission académique. Les candidats admis prennent ensuite leur inscription administrative auprès de la scolarité de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de l'université du Mans.

Admission en M2 : uniquement pour les titulaires d'un M1 MEEF parcours Lettres.

Frais d'inscription pour le master MEEF Lettres hybride proposé au Mans :

- en formation initiale, ils sont identiques à ceux d'un master en présentiel (243 euros pour l'année 2023-24) ; s'y ajoute la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), qui s'élève à 100 euros ;
- en cas de reprise d'études, contacter le Service de formation continue pour obtenir des informations sur les frais à régler (tél. : 02 43 83 30 70 - Courriel : sfc@univ-lemans.fr).

1 Le Master MEEF Lettres prépare également au CAFEP-CAPES (concours de l'enseignement privé), dont les épreuves sont identiques à celles du CAPES externe.

1.2. Maquette du Master MEEF, parcours Lettres

Les intitulés des UE, leur volume semestriel et les modalités de contrôle des connaissances sont communs aux trois universités de l'académie de Nantes.

Rem. Les cours spécifiques à l'option lettres classiques sont mutualisés avec les sites d'Angers et de Nantes.

MASTER 1

Le M1 inclut 4 périodes de stage dans un collège ou un lycée (6 semaines au total).

Semestre 1

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 11 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 111 – Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	21
		EC 112 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	12
UE 12 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 121 - Savoirs disciplinaires : littérature et culture	50
		EC 122 - Savoirs disciplinaires: connaissance de la langue	40
		EC 123 - Didactique pour l'enseignement	40
UE 13 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 131 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève (*)	14
		EC 132 - Se former à et par la recherche (*)	24
		EC 133 - Analyser différents systèmes éducatifs et langagiers par la langue vivante	15
		EC 134 - Se projeter dans le métier de professeur	15
Total semestre 1	30	Suivi recherche	1
		Suivi de la mise en situation professionnelle	1
			233

Semestre 2

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 21 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 211 – Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	21
		EC 212 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	12
UE 22 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 221 - Savoirs disciplinaires : littérature et culture	55
		EC 222 - Savoirs disciplinaires: connaissance de la langue	35
		EC 223 - Didactique pour l'enseignement	40
UE 23 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 231 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève (*)	20
		EC 232 - Se former à et par la recherche (*)	24
		EC 233 - Se projeter dans le métier de professeur	15
		Suivi recherche	2
		Suivi de la mise en situation professionnelle	1
Total semestre 2	30		225

MASTER 2

Le M2 inclut un stage équivalent à 12 semaines d'enseignement,

- soit en pratique accompagnée,
- soit en responsabilité (contrat de droit privé de 12 mois ; l'appel à candidatures et le nombre de postes offerts sont publiés par les rectorats en fin de M1).

Semestre 3

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 31 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 311 – Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	9
		EC 312 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	9
UE 32 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 321 - Maitriser les savoirs disciplinaires : littérature et culture	36
		EC 322 - Maitriser les savoirs disciplinaires : connaissance de la langue	25
		EC 323 - Épistémologie et didactique du français	30
		EC 324 - Numérique et didactique du français	12
		Accompagnement méthodologique aux écrits	2
UE 33 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève (*)	20
		EC 332 - Se former à et par la recherche (*)	12
		EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	15
		Suivi de la mise en situation professionnelle	2
		Suivi recherche et rédaction d'un mémoire	2
Total semestre 3	30		174

Semestre 4

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 41 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	9
		EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	9
UE 42 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 421 - Elaboration et exposés de synthèses disciplinaires	30
		EC 422 - Epistémologie et didactique du français	27
		EC 423 - Numérique et didactique du français	12
		Simulation oral 1	1
UE 43 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève (*)	20
		Suivi de la mise en situation professionnelle	2
		Suivi de projet personnel de l'étudiant	2
Total semestre 4	30		112

(*) Pour ces EC (analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève ; se former à et par la recherche), les notes obtenues en dessous de 8 ne sont pas compensables.

2. M1 MEEF LETTRES, SITE DU MANS

2.1. Modalités d'enseignement

Les enseignements sont dispensés selon trois modalités :

- EAD (enseignement à distance) : mise en ligne de ressources écrites (cours, exercices, corrigés), de vidéos, d'enregistrements audio ; les enseignants assurent un tutorat personnalisé et proposent des activités collaboratives.
- Classes virtuelles : connexions synchrones avec partage de documents, activités et retour sur exercices ; les classes virtuelles sont enregistrées et peuvent donc être vues (pendant une durée limitée) par les étudiants qui ne peuvent pas y participer.
- Regroupements sur le site du Mans : pendant les périodes de vacances scolaires de l'académie de Nantes.

Pour chaque UE, un forum permet des échanges entre enseignants et étudiants et entre étudiants.

L'assiduité aux classes virtuelles et la présence aux regroupements sont des conditions de réussite et de validation de la formation. Toute absence devra être justifiée. Les étudiants ne pouvant pas participer aux classes virtuelles doivent visionner régulièrement les enregistrements afin de suivre la progression des enseignements ; en cas d'absence aux regroupements, il est conseillé de demander aux étudiants présents de partager leurs notes de cours.

Accès à la plateforme EAD

Vous avez accès à la plateforme dès que vous êtes inscrits à l'université ; voici comment procéder :

- connectez-vous à la plateforme (adresse du site : <http://ead.univ-lemans.fr/>),
- cliquez sur "se connecter",
- puis cliquez sur "Utilisateurs de l'Université du Maine",
- saisissez votre identifiant et mot de passe (les mêmes que ceux que vous utilisez pour vous connecter à l'ENT de l'université du Mans qui donne accès au courrier électronique, à l'emploi du temps...).

Vous accéderez à un tableau de bord avec la liste des cours.

En cas de difficultés de connexion, contacter l'assistance EAD : ead-assistance@univ-lemans.fr

2.2. Stage

Le M1 inclut quatre périodes de stage pour un total de 6 semaines :

- période d'observation d'une semaine au semestre 1 pour permettre aux étudiants de connaître le système éducatif et d'en rencontrer les acteurs ;
- trois périodes de pratique accompagnée (2 semaines au semestre 1, 2 semaines puis 1 semaine au semestre 2).

Les stages sont encadrés par des tuteurs et donnent lieu à des analyses de pratiques encadrées par des formateurs spécialistes de didactique.

Une charte, remise en début d'année, précise les modalités de ces stages et les attendus des trois partenaires : le stagiaire, l'établissement d'accueil (dont le professeur-tuteur) et l'Inspé.

L'Inspé propose des lieux de stage dans des établissements secondaires publics de l'académie de Nantes. Les étudiants qui souhaitent faire leur stage dans un établissement public d'une autre académie ou dans un établissement privé **sous contrat** doivent eux-mêmes trouver un collège ou un lycée qui les accueille, et fournir une attestation du tuteur et du chef d'établissement stipulant qu'ils connaissent les conditions d'accompagnement du stage et les acceptent (les tuteurs extérieurs à l'académie ne pouvant pas être rémunérés, en raison d'une absence de convention entre rectorats).

Pour les étudiants salariés, des aménagements peuvent être éventuellement prévus (stage filé, c'est-à-dire un jour par semaine, au lieu de stages massés sur une ou deux semaines) à condition d'en faire la demande préalable et justifiée auprès des responsables de parcours.

Aucune dispense de stage n'est envisageable.

2.3. Descriptifs des cours

UE 11 et 21 - L'enseignant acteur de la communauté éducative

EC 111/211 – Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignants :</p> <p>Semestre 1 (EC 111) : Ludivine Doustens, Mathilde Samson, Edwige Chirouter, Frédérique Drouin</p> <p>Semestre 2 (EC 211) : Christian Budex, Mathilde Samson, Frédérique Drouin, Valérie Bodineau, Christelle Malet</p> <p>Descriptif : Ces EC visent la connaissance du système éducatif à travers son organisation, ses finalités, ses problématiques et la capacité à se situer dans un établissement public local d'enseignement en tant que futur enseignant. Ils préparent l'oral 2 des épreuves d'admission. Les valeurs de la République, le climat scolaire, l'inclusion et l'école prioritaire, ainsi que la lutte contre les discriminations et le harcèlement constitueront les principales thématiques de cet enseignement.</p>	
EC 112/212 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignants :</p> <p>Semestre 1 (EC 112) : Léa Jarrier, Christian Budex,</p> <p>Semestre 2 (EC 212) : Anne Princen, Cécile de Charette</p> <p>Descriptif : Ce cours sera consacré aux théories de l'apprentissage, à la psychologie de l'adolescent ainsi qu'à l'apport des neurosciences dans la pratique éducative. Il permet également la préparation de l'oral 2 des épreuves d'admission.</p>	

UE 12 et 22 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves

EC 121/221 - Savoirs disciplinaires : littérature et culture	EAD, classes virtuelles et regroupements
<p style="text-align: center;">Semestre 1 (EC 121)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Méthodologie de la dissertation et de l'explication de texte</u> - 8h, EAD - Enseignante : Patricia Lojkine • <u>Poésie</u> : 12h, EAD - Enseignante : Nathalie Prince • <u>Récit</u> : 12h, EAD - Enseignante : Sylvie Servoise • <u>Théâtre</u> : 12h, EAD • <u>Explication de texte</u> : 6h, classes virtuelles <p style="text-align: center;">Semestre 2 (EC 221)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Etude d'oeuvres</u> : 36h, classes virtuelles et/ou regroupements ; ce cours est consacré à l'étude de trois des quatre oeuvres au programme de la session 2025 du CAPES déjà publiées : <i>Fabliaux du Moyen Age</i>, <i>Les Caractères</i> de La Bruyère, <i>Juste la fin du monde</i> de Lagarde. • <u>Explication de texte</u> : 7h, classes virtuelles et/ou regroupements - Enseignante : Patricia Lojkine • <u>Littérature d'idées</u> : 6h, EAD • <u>Théories de la lecture</u> : 6h, EAD - Enseignante : Sylvie Servoise 	

EC 122/222 - Savoirs disciplinaires : connaissance de la langue	EAD, classes virtuelles ou regroupements
<p>Ces deux EC sont conçus dans la perspective des trois premières questions de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée : sémantique historique, grammaire et étude stylistique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le français en diachronie</u> - sem. 1 : 16h ; sem. 2 : 9h - Enseignante : Corinne Féron • <u>Grammaire</u> - sem. 1 : 12h ; sem. 2 : 13h - Enseignante : Emmanuelle Calvisi • <u>Stylistique</u> - sem. 1 : 12h ; sem. 2 : 13h - Enseignante : Laëtitia Tabard 	
EC 123/223 - Didactique pour l'enseignement	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignants : Moïsa Pariaud, Anne Princen, Eric Thiriet</p> <p>Descriptif : Il s'agit d'interroger les processus de transposition des savoirs littéraires et linguistiques dans les classes, et d'apprendre à construire des séquences et des séances d'enseignement, dans l'optique de la préparation des questions didactiques des épreuves du concours (2ème partie de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée et 1ère épreuve orale de leçon). Au premier semestre, seront abordés les outils de l'ingénierie didactique (séance, séquence, situation d'apprentissage). Le deuxième semestre sera consacré aux quatre grands domaines de l'enseignement du français : la lecture, l'écriture, l'oral et la maîtrise de la langue, abordés sous un angle épistémologique et didactique.</p>	

UE 13 et 23 - L'enseignant praticien réflexif

EC 131/231 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignante : Moïsa Pariaud</p> <p>Descriptif : Il s'agit, en lien avec les différentes sessions de stage, d'observer et d'analyser des situations d'enseignement du français pour en comprendre les composantes, le fonctionnement et les enjeux. Il s'agit aussi de préparer progressivement à l'élaboration de cours et à la conduite de séances. Cette expérience pratique du métier d'enseignant vise la réussite des épreuves didactiques et professionnelles du concours du CAPES.</p>	
EC 132/232 - Se former à et par la recherche	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignants : Moïsa Pariaud, Anne Princen, Eric Thiriet</p> <p>Descriptif : L'objectif est d'initier aux méthodes et aux exigences de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation et plus particulièrement de la didactique du français, afin de préparer un mémoire professionnel sur une question relevant de l'enseignement de la littérature ou de la langue française, dans la perspective d'une soutenance officielle au semestre 3.</p>	
EC 133 - Analyser différents systèmes éducatifs et langagiers par la langue vivante	EAD
<p>Enseignante : Judith McManus</p> <p>Descriptif : L'objectif de ce module d'anglais est d'explorer et d'analyser des difficultés dans le domaine de l'éducation en France ainsi que dans d'autres pays européens.</p> <p>Dans ce module, l'étudiant découvrira d'abord son niveau d'anglais actuel au moyen d'un test en ligne et suivra ensuite une forme d'auto-apprentissage guidé. Il remplira une liste de contrôle d'auto-analyse de ses compétences et analysera les compétences qu'il doit améliorer. Pendant le module, l'étudiant remplira un journal de bord dans lequel il détaillera les éléments d'anglais qu'il étudie ainsi que d'autres expériences de la langue, par exemple les séries ou films regardés, les romans lus. Ce journal de bord sert de compte rendu de l'étude en autonomie ainsi que de preuve de sa progression et il est pris en compte pour la note finale.</p> <p>L'évaluation se fait par contrôle continu. Chaque étudiant choisira un thème de recherche spécifique parmi une liste de difficultés dans le domaine de l'éducation. Il préparera une courte présentation vidéo sur son choix ainsi qu'un rapport et une analyse écrits de la difficulté choisie. Quelques articles et sites Web seront fournis comme point de départ pour les recherches de l'étudiant sur le sujet.</p>	

EC 134/233 - Se projeter dans le métier de professeur	Classes virtuelles et regroupements
Enseignants : Anne Princen	
Descriptif : Il s'agit, sous forme d'entretiens individuels, de préparer l'épreuve d'admission (oral 2) en sondant les connaissances et la motivation professionnelles du futur enseignant et en le confrontant à des situations concrètes de vie de classe et d'enseignement.	

2.4. Modalités de contrôle des connaissances

L'évaluation se fait intégralement en contrôle continu. Des travaux sont donc à rendre tout au long de chaque semestre. Un tableau précisant les types d'exercices et les dates de dépôt sera communiqué au début de chaque semestre.

A NOTER : pour les EC 131-231 (Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève) et 132-232 (Se former à et par la recherche), les notes inférieures à 8 ne sont pas compensables. Il en est de même pour ces EC en M2.

3. CAPES EXTERNE DE LETTRES

Les conditions d'inscription au CAPES externe (et aux autres concours de recrutement d'enseignants) sont à consulter sur le site du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-au-college-ou-au-lycee-general-le-capes-118#item4>

3.1. Epreuves du CAPES externe de Lettres, option Lettres modernes²

Présentation synthétique des épreuves :

	Intitulé	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
Epreuves d'admissibilité	Ecrit 1 – Epreuve écrite disciplinaire : dissertation sur une œuvre littéraire de langue française au programme	6 h	2	5/20
	Ecrit 2 – Epreuve écrite disciplinaire appliquée (à partir d'un corpus) : - sémantique historique - grammaire - stylistique - traitement didactique dans une séquence pédagogique	5 h	2	5/20
Epreuves d'admission	Oral 1 – Epreuve de leçon : conception et animation d'une séance d'enseignement. Options : lettres modernes ; cinéma ; théâtre ; latin pour lettres modernes ; français langue étrangère et français langue seconde	Préparation : 3h Epreuve : 1 h (exposé 40 mn, entretien 20 mn)	5	0/20
	Oral 2 – Epreuve d'entretien	35 mn	3	0/20

² Les épreuves du CAFEP-CAPES (concours de l'enseignement privé) sont identiques à celles du CAPES externe.

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021, paru dans le J.O. du 29 janvier 2021³

A - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrite disciplinaire.

Dissertation à partir d'un sujet portant sur un œuvre littéraire de langue française inscrite au programme.

Le programme est composé de six œuvres, pouvant être prises du Moyen-Âge à nos jours. Il est périodiquement renouvelé en tout ou partie, et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Au titre de la même session, le programme et le sujet sont communs avec l'épreuve écrite disciplinaire de français prévue au A du I pour les lettres classiques.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

Un corpus comprenant deux textes littéraires, appartenant à deux siècles différents, du XVI^e siècle à nos jours, et divers documents (extraits de manuels, copies d'élèves, exercices, images, etc.) est proposé au candidat. Le corpus est assorti d'un sujet imposant, dans un premier temps, l'étude d'une ou plusieurs notions grammaticales, incluant le traitement d'une question de sémantique historique depuis les origines de la langue française et, dans un second temps, l'étude stylistique de tout ou partie de l'un des deux textes littéraires.

Prenant appui sur l'analyse de l'ensemble du corpus, le candidat traite le sujet en se fondant sur ses savoirs grammaticaux et stylistiques. Il en propose ensuite un traitement didactique dans une séquence pédagogique.

Durée : cinq heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat.

Le candidat a le choix entre les domaines suivants qui conditionnent la nature des documents qui lui seront remis par le jury pour la conception d'une séance d'enseignement :

1. Lettres modernes.
2. Cinéma.
3. Théâtre.
4. Latin pour lettres modernes.
5. Français langue étrangère et français langue seconde.

Le choix du domaine est formulé au moment de l'inscription.

Un corpus est proposé au candidat, dont l'élément central est un texte littéraire, assorti d'un document. Selon le choix du domaine retenu par le candidat, il peut s'agir :

- d'un autre texte littéraire, du Moyen-Âge à nos jours, ou une image pour le domaine lettres modernes ;

3 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075486/2021-09-01/>

- d'un extrait d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle pour le domaine cinéma ;
- d'un extrait d'une captation audiovisuelle d'une mise en scène théâtrale pour le domaine théâtre ;
- d'un texte latin, accompagné d'une traduction partielle, pour le domaine latin pour lettres modernes ;
- d'un autre texte littéraire pour le domaine français langue étrangère et français langue seconde.

Le candidat conçoit, pour un niveau de classe donné, une séance d'enseignement qui rend compte de l'analyse de chacun des documents et de leur exploitation conjointe dans une perspective littéraire ouverte sur des prolongements artistiques et culturels, ou linguistiques, dans le domaine qu'il a choisi, selon la nature du document associé.

Dans le cadre du domaine latin, l'épreuve a également pour objectif d'évaluer les compétences de traduction du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : trois heures. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : quarante minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

Coefficient : 5

2^o Epreuve d'entretien. Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3."

[Article 8] "L'épreuve d'entretien avec le jury mentionnée à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

[...] Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI du présent arrêté, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture."

3.2. Programme de l'épreuve écrite disciplinaire, session 2025⁴

Six oeuvres sont au programme :

a) Maintien de quatre des oeuvres du programme de la session 2024 :

Fabliaux du Moyen Âge, édition bilingue de Jean Dufournet, Paris, Flammarion, GF, 2014.

Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, édition de Frank Lestringant, Paris, Le Livre de Poche, "Les Classiques de Poche", 1994.

4 <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/6494/download>

Jean de La Bruyère, *Les Caractères*, Livres V à XI, de "De la Société et de la Conversation" à "De l'Homme" inclus, édition d'Emmanuel Bury, Paris, Le Livre de Poche, "Les Classiques de Poche", 1995.

Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde*, édition Les Solitaires Intempestifs, Paris, "Classiques contemporains", 2007.

b) Deux autres oeuvres seront ajoutées ultérieurement.

3.3. Statistiques⁵

Session	Postes mis au concours	Inscrits	Présents à toutes les épreuves	Admissibles	Admis	Admis/présents
2011	800	2928	1523	1024	645	43,35 %
2012	733	2701	1411	917	681	48,26 %
2013	1000	2848	1518	1155	1000	65,88 %
2014 ¹	1160	4131	2336	1708	922	39,47 %
2014 ²	1070	3453	2070	1379	886	42,8 %
2015	1310	3261	1853	1466	1113	60,06 %
2016	1316	3515	1937	1469	1079	55,7 %
2017	1288	3685	1962	1531	1137	57,95 %
2018	1040	3510	1847	1399	1040	56,31 %
2019	843	3436	1812	1362	843	46,52 %
2020	835	3109	1648		835	50,67 %
2021	810	3068	1672	1301	810	48,44 %
2022	755	1889	941	729	598	63,55 %
2023	755	2036				

4. CALENDRIER DU MASTER 1

Regroupement 1 :	du lundi 28 août au vendredi 1er septembre (présentation des intervenants, de la formation, prise en main de la plateforme ; cours)
Début des cours à distance :	le 4 septembre 2023
Stage, 1re période :	du lundi 9 octobre au vendredi 13 octobre 2023
Regroupement 2 :	du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023
Vacances :	du lundi 30 octobre au dimanche 5 novembre 2023
Stage, 2e période :	du lundi 27 novembre au vendredi 8 décembre 2023
Vacances :	du lundi 25 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
Stage, 3e période :	du lundi 5 février au vendredi 16 février 2024
Jury intermédiaire :	le mardi 20 février 2024
Regroupement 3 :	du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024
Vacances :	du lundi 4 mars au dimanche 10 mars 2024

5 <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104735/donnees-statistiques.html>

Stage, 4e période :	du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2024
Regroupement 4 :	du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024
Vacances :	du dimanche 29 avril au dimanche 5 mai 2024
Jury de session 1 :	le jeudi 13 juin 2024
Examens de 2e session :	du jeudi 27 juin au mercredi 3 juillet 2024
Jury de 2e session :	le lundi 8 juillet 2024

Rem. Le calendrier des périodes de tutorat pour les EC de Savoirs disciplinaires (121-221, 122-222) et celui des classes virtuelles sont consultables sur la page d'accueil de la formation.

5. EQUIPE ENSEIGNANTE DU M1 MEEF LETTRES

Madame Valérie BODINEAU	valerie.bodineau@univ-nantes.fr
M. Christian BUDEX	christian.budex@ac-versailles.fr
Mme Emmanuelle CALVISI	Emmanuelle.Calvisi@univ-lemans.fr
Mme Edwige CHIROUTER	Edwige.Chirouter@univ-nantes.fr
Mme Cécile de CHARETTE	cecile.decharette@univ-nantes.fr
Mme Ludivine DOUSTENS	ludivine.doustens@ac-nantes.fr
Mme Frédérique DROUIN	frederique.drouin@univ-nantes.fr
Mme Corinne FERON	corinne.feron@univ-lemans.fr
Mme Léa JARRIER	lea.jarrier@univ-nantes.fr
Mme Patricia LOJKINE	patricia.lojkine@univ-lemans.fr
Mme Judith MCMANUS	Judith.Mcmanus@univ-lemans.fr
Mme Christelle MALET	Christelle.Malet@univ-nantes.fr
Mme Moïsa PARIAUD	moisa.pariaud@univ-nantes.fr
Mme Nathalie PRINCE	nathalie.prince@univ-lemans.fr
Mme Anne PRINCEN	anne.princen@univ-nantes.fr
Mme Mathilde SAMSON	Mathilde.Samson@univ-nantes.fr
Mme Sylvie SERVOISE	sylvie.servoise@univ-lemans.fr
Mme Laëtitia TABARD	laetitia.tabard@univ-lemans.fr
M. Eric THIRIET	eric.thiriet@univ-nantes.fr

6. ADRESSES ET NUMEROS UTILES

Responsables du Master MEEF ESD Lettres

Inspé :

pour le M1, Anne PRINCEN – Courriel : anne.princen@univ-nantes.fr

pour le M2, Eric THIRIET – Courriel : eric.thiriet@univ-nantes.fr

Université :

Corinne FÉRON – Courriel : corinne.feron@univ-lemans.fr

Secrétariat de l'Inspé du Mans

Master 1 : Marie PRINCE

Courriel : marie.prince@univ-nantes.fr

Tél. : 02 43 77 69 06 ou 02 43 69 77 07

Master 2 : Sonia LE GOUALLEC

Courriel : sonia.legouallec@univ-nantes.fr

Tél. : 02 43 77 69 05

Scolarité de l'Inspé de Nantes

Courriel : inspe-scolarite@univ-nantes.fr

Tél. (de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30) :

Anne BRIAND-BABARIT (candidatures, stages) : 02 53 59 24 18

Emilie CORITON-ASTIER (jury, examens, diplômes) : 02 53 59 24 19

Isabelle GOUARD (jury, examens, diplômes) : 02 53 59 24 13

Mélanie MALNOË (candidatures, stages) : 02 53 59 24 33

Secrétariat du département de Lettres (UFR Lettres, langues et sciences humaines) : Chantal CAYON

Courriel : chantal.cayon@univ-lemans.fr

Tél. : 02 43 83 31 68

Assistance technique

Courriel : ead-assistance@univ-lemans.fr

Tél. : 02 43 83 26 88 (de septembre à mars, du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-16h30)

INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES

23 rue du Recteur Schmitt, BP 92235, 44322 Nantes cedex 3

Tél. : 02 40 74 25 10

Site internet : <https://inspe.univ-nantes.fr/>

INSPÉ, SITE DU MANS

11 boulevard Pythagore, 72016 Le Mans cedex 2

Tél. : 02 43 77 69 00

Site internet : <https://inspe-site-lemans.univ-nantes.fr/>

UNIVERSITÉ DU MAINE, UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9
Site internet : <http://lettres.univ-lemans.fr>

Accueil : 02.43.83.31.90

Service Scolarité :

Tél. : 02 43 83 31 54 ; 02 43 83 31 55

Courriel : scola-let@univ-lemans.fr

Service de formation continue :

Boulevard Pythagore, 72085 LE MANS Cedex 9

Tél. : 02 43 83 30 70

Courriel : sfc@univ-lemans.fr

EAD :

Accès à la plateforme : <http://ead.univ-lemans.fr/>

Assistance : ead-assistance@univ-lemans.fr

Bibliothèque universitaire du Mans (possibilité de prêts à distance)

Site internet : <http://www.bumaine.fr/>

Tél. : 02 43 83 30 64

Courriel : bu@univ-lemans.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Site internet : www.education.gouv.fr

Formation des enseignants : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34007/devenir-enseignant.html>

Ressources pour les concours (programmes, sujets, rapports du jury...) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Consultation du Bulletin officiel : <https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-89558>

RECTORAT DE NANTES

4, rue de la Houssinière, BP 72616, 44326 Nantes cedex 3

Tél. : 02 40 37 37 37

Site internet : www.ac-nantes.fr

7. INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES REGROUPEMENTS

Les regroupements ont lieu sur le Campus du Mans, dans les locaux de l'Inspé (11 Boulevard Pythagore, 72000 Le Mans - Tél : 02 43 77 69 00) ou de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'université du Mans (Avenue Olivier Messiaen, 72 000 Le Mans - Tél. : 02 43 83 31 90).

Accès

Par les transports en commun : depuis la gare SNCF, prendre le tram ligne T1, direction Université ; pour l'Inspé : arrêt Université (terminus de la ligne) ; pour l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines : arrêt Campus Ribay.

Durée du trajet : environ 20 mn.

En voiture : sortie 8 de l'A11 (Le Mans Ouest).